

BREVET DE TECHNICIEN SUPERIEUR TRAITEMENTS DES MATERIAUX

Option A - Traitements thermiques

Session 2001

E4- Epreuve écrite à caractère scientifique et technique.

Sous-épreuve U.4.2. : Mise en œuvre des processus industriels

Coefficient : 4

Durée totale : 4 heures : soit 2 heures pour la partie commune et 2 heures pour la partie spécifique à l'option.

Cette sous-épreuve comprend :

- une partie commune aux options A et B :

Le sujet est composé de 9 pages numérotées de 1/9 à 9/9 dont 6 annexes.
La feuille de gamme (annexe 6) est à rendre avec la copie.

- une partie spécifique à l'option A :

Le sujet est composé de 6 pages numérotées de 1/6 à 6/6 dont 3 annexes.

Les candidats traiteront chaque partie sur des copies séparées.

Les calculatrices de poche sont autorisées conformément à la circulaire N°99-186 du 16 novembre 1999.